

La loi immigration est une honte. Ne la laissons pas passer !

C'est une loi discriminatoire et raciste. Un étranger devrait attendre plus de deux ans avant de percevoir certaines aides ? Rien ne le justifie ! De la même manière qu'en classe, un professeur n'a pas face à lui des français et des étrangers mais seulement des élèves, nous nous opposons à ce que la nationalité soit un critère pour recourir à des droits en France. Nos élèves concerné.es seront encore appauvris. Or, la pauvreté, faut-il le rappeler?, est un obstacle majeur aux apprentissages des élèves!

Cette loi remet en cause le droit du sol : c'est un droit de plus que l'on ôte à nos élèves. Les enfants nés en France de parents étrangers devront faire la demande de nationalité française à 18 ans, alors qu'elle était jusque-là automatiquement attribuée à la majorité. Déjà sans assistance sociale depuis plusieurs années, comme dans de bien trop nombreux établissements, ils et elles n'avaient pas accès à leurs droits! Et en plus, leurs droits disparaissent !

Cette loi voudrait nous faire croire que les prestations sociales se méritent. Un étranger qui ne travaille pas devrait attendre 5 ans avant de pouvoir percevoir certaines prestations sociales ? C'est complètement contraire aux principes de fonctionnement du système de sécurité sociale tel qu'il a été pensé et instauré au départ. En fragilisant encore les conditions des plus démunis.es, ce sont des parents d'élèves et des élèves que l'on fragilise encore... Des parents qui travaillent devraient attendre 30 mois pour toucher les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire ou encore l'allocation de soutien familial : ils cotiseront, paieront leurs impôts mais ne seraient pas censés percevoir les aides auxquelles elles et ils ont droit ? Trois ans et demi de scolarité de nos élèves sont donc remis en cause par une loi honteuse et discriminatoire.

Cette loi va rendre la vie encore plus difficile aux personnes qui ne sont pas en situation régulière. La loi prévoit que les exilés non régularisés n'aient par exemple plus accès aux hébergements d'urgence. Nous refusons que de nouveaux obstacles apparaissent dans la vie des élèves sans papiers et de leurs familles. Aucun élève ne peut être considéré comme en "délit de séjour" dans l'école française.

Cette loi fait fi des obstacles à l'obtention d'un rendez-vous en Préfecture pour un dépôt de dossier de régularisation, comme pour un renouvellement : la complexité des procédures de prise de rendez-vous et les délais d'attente démesurés précarisent les premiers demandeurs et provoquent souvent des ruptures de droits en spirale pour les personnes en demande de renouvellement : perte d'emploi, perte de logement, suspension des droits sociaux. Les préfectures créent ainsi de fait des personnes sans papiers.

Cette loi va empêcher des bacheliers de faire des études supérieures. La loi prévoit d'imposer une caution de retour accentuant encore les difficultés pour les personnes les moins aisées. L'étudiant.e devra par ailleurs prouver que son projet est "sérieux" s'il.elle souhaite voir son visa étudiant renouvelé.

On nous demande de former les citoyen.nes de demain, mais quel.les citoyen.nes forme-t-on si on ne leur facilite pas l'accès à la citoyenneté? Si on la rend toujours plus difficile à acquérir ?

On nous demande d'enseigner les valeurs de la République.

Mais quelle "égalité" et quelle "liberté" peut-on bien enseigner quand les lois nous désavouent?

Les valeurs doivent être incarnées, vécues et non seulement proférées.

***Nous nous mobilisons CONTRE LA LOI IMMIGRATION
POUR UN ACCUEIL INCONDITIONNEL DE TOU.TES LES ELEVES
POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS DANS TOUTES LES ECOLES
ET SUR TOUT LE TERRITOIRE***

Les personnels du lycée Germaine Tillion du Bourget (93) mobilisés contre la loi Immigration